

AVEC JE RÉNOV'EN COTENTIN, L'AGGLOMÉRATION LUTTE CONTRE LES PASSOIRES ÉNERGÉTIQUES

Mardi 31 janvier, le Président de l'Agglomération **David MARGUERITTE**, accompagné de **Martine GRUNEWALD**, Vice-Président en charge de l'Habitat et du Logement ont présenté les premiers chiffres du dispositif **Je Renov'en Cotentin**, en présence de **Isabelle FONTAINE**, Conseillère départementale et de **Guy AMIOT**, Maire de Hardinvast. Lancé le 1^{er} septembre 2022, ce service porté par l'Agglomération vise à favoriser la rénovation énergétique des logements et à lutter contre les passoires énergétiques. Plus de 1 200 demandes ont été enregistrées par le service d'accompagnement depuis sa mise en place en janvier 2022. Parmi elles, plus de 180 concernent des rénovations globales permettant des économies d'énergies supérieures à 35%. Par ailleurs, le système d'aide mis en place par l'Agglomération avec **Je Renov'en Cotentin** est bien identifié.

En 4 mois, 79 000€ d'aides ont ainsi été octroyées par l'Agglomération pour l'accompagnement de certains projets.

Le contexte

La rénovation énergétique des logements constitue une priorité de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Elle permet de participer à la lutte contre le changement climatique en réduisant les consommations énergétiques. Par ailleurs, elle améliore la qualité de vie au quotidien des ménages et contribue à diminuer leur facture énergétique, dans un contexte de flambée des prix de l'énergie.

Sur les 101 500 logements que compte le territoire de l'Agglomération, 80% ont été construits avant 1990 et 51% avant 1970 et donc, avant la première réglementation thermique de 1974 instaurant des mesures en faveur des économies d'énergies.

Pour rappel, les logements représentent plus de 39% de la consommation énergétique du territoire et 23 000 d'entre-eux sont des passoires énergétiques.

Le Programme Local de l'Habitat adopté par l'Agglomération pour 2022-2027 fait de la rénovation énergétique

un de ses axes d'intervention majeur. C'est dans ce cadre qu'est déployé le dispositif « Je Rénov'en Cotentin » : un service d'accompagnement pour les projets des rénovations énergétiques à destination de tous les habitants du Cotentin et des aides allant de 500 à 5 000€ pour conduire ces projets, sous conditions de ressources.

« On le voit, la consommation énergétique des logements est un poids pour de nombreux ménages. Avec « Je Rénov'en Cotentin », notre objectif est bien de lutter contre les passoires énergétiques sur notre territoire, affirme le Président David MARGUERITTE. Dans un contexte où l'énergie est une des premières préoccupations au niveau national, l'Agglomération apporte une réponse concrète aux habitants de son territoire avec une conséquence directe sur le pouvoir d'achat des ménages ».

Premiers retours encourageants pour Je Rénov'en Cotentin

Depuis son lancement en septembre dernier, le nombre de sollicitations enregistré montre que ce service est désormais bien identifié.

Sur l'année 2022, le service d'information, de conseil et d'accompagnement a renseigné près de 1 200 ménages ayant un projet de travaux de rénovation énergétique de leur logement. Sur ces 1 200 demandes, 180, soit 15% d'entre elles, concernaient des rénovations globales.

Pour les aides financières, entre le 1^{er} septembre et le 20 janvier 39 dossiers de demande de subvention ont été déposés. Parmi ces demandes, 28 d'entre elle ont d'ores et déjà reçu un avis favorable pour un soutien financier global de 79 000€.

Les 39 dossiers proviennent quasi exclusivement de propriétaires occupants. 25 concernent une aide complémentaire à celle de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour des ménages disposant de faibles ressources, axe d'intervention prioritaire de l'Agglomération.

Sur les 39 dossiers, les travaux projetés permettent d'envisager 21 rénovations globales performantes réparties ainsi :

- passage à une étiquette énergie C pour 11 projets ;
- passage à une étiquette B pour 7 projets ;
- passage à une étiquette A pour 3 projets.

L'année 2022 constitue une 1^{ère} année de référence. Avec la mise en œuvre de la politique de soutien à la rénovation et la communication régulière, l'Agglomération souhaite amplifier ce niveau d'accompagnement et ambitionne d'accompagner à termes à minima 1 200 rénovations globales sur 6 ans.

Je Rénov'en Cotentin : un service gratuit reposant sur 2 piliers

Dès 2021, l'Agglomération s'est mobilisée, au côté de l'Etat, de la Région Normandie et de ses partenaires locaux dont la SCIC Les 7 Vents et le CDHAT, afin de déployer un service d'accompagnement à la rénovation énergétique dédié aux habitants du territoire et ainsi favoriser les travaux d'économies d'énergie

Avec le dispositif Je Rénov'en Cotentin, l'Agglomération du Cotentin s'affirme comme l'interlocuteur unique auprès des habitants mais également des acteurs publics, des professionnels et

des partenaires. Objectif : simplifier la lisibilité pour les porteurs de projet. Le service s'articule autour de 2 piliers :

- Un service d'accompagnement, ouvert à tous les habitants, sans conditions de ressources, pour la rénovation de leur logement.
- Des aides financières allant de 500 à 5 000€, sous conditions de ressources.

Un guichet unique pour tous les habitants

Le service d'accompagnement, animé par la SCIC Les 7 Vents et le CDHAT, a pour mission de délivrer des informations neutres, de qualité et gratuites ainsi que d'apporter une meilleure lisibilité et compréhension des aides disponibles. Sur ce point, il existe une forte attente des habitants de pouvoir disposer d'un tel service au regard de la complexité des dispositifs. Concrètement, le service se traduit par :

- Un accueil téléphonique du lundi au vendredi au 02.50.79.17.05 ;
- Un accueil physique sur rendez-vous ;
- Une visite à domicile par logement (projet avec gain énergétique > 35%) ;
- Un suivi personnalisé via un fichier unique.

Pour faciliter le parcours de rénovation des ménages, les conseillers s'adaptent à chaque demande et à l'état d'avancement du projet, de sa définition à la réalisation des travaux et au suivi de chantier.

Ce service d'accompagnement constitue un véritable service public de proximité pour les habitants du Cotentin. Il est ouvert à tous les habitants, sans conditions de

ressources, pour la rénovation de leur logement. Sa mise en place permet également d'éviter le démarchage abusif et les arnaques.

Des aides de 500 à 5 000€ ciblées sur les « passoirs énergétiques »

Depuis le 1^{er} septembre, l'Agglomération du Cotentin propose des aides financières pour soutenir la rénovation énergétique des logements. Celles-ci s'adressent aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs privés pour des logements privés de plus de 15 ans situés sur le territoire de l'Agglomération, occupés à titre de résidence principale et ayant une étiquette énergie F ou G.

Le soutien financier de l'Agglomération concerne en priorité les ménages disposant de faibles ressources et est adapté selon l'ambition du projet et donc l'importance de l'enveloppe travaux.

« Avec ces aides, le Cotentin souhaite accentuer la résorption des passoires énergétiques, soit des logements avec une étiquette F ou G. Elles sont un moyen de réduire le reste à charge qui est souvent un vrai problème pour les ménages ayant des ressources modestes. Enfin, ce soutien financier est aussi une manière de créer un effet levier pour inciter les propriétaires à réaliser des travaux plus ambitieux, voire dans certains cas une réhabilitation globale. Les aides de l'Agglomération peuvent en effet se cumuler avec d'autres aides comme celles de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) ou Ma Prime Rénov'. L'accompagnement offert par le guichet unique doit justement permettre de définir les autres aides mobilisables pour ainsi simplifier le parcours de rénovation des ménages », souligne le Président David MARGUERITTE.

Les aides se traduisent par trois niveaux d'intervention :

- Une aide « coup de pouce » de 500€ ;

Il s'agit d'une aide forfaitaire pour des travaux permettant l'atteinte de l'étiquette énergie E à minima et portant au moins sur 2 postes de travaux dont 1 poste isolation d'enveloppe, comme par exemple, l'isolation des combles et le changement du mode de chauffage par une pompe à chaleur (PAC) permettant un gain « coût-bénéfice » immédiat et une sortie de passoire énergétique.

- Une aide « amélioration énergétique » de 2 000€ ;

Il s'agit d'une aide forfaitaire pour des travaux permettant l'atteinte de l'étiquette E à minima avec un gain énergétique d'au moins 35%, comme par exemple, un bouquet de travaux avec l'isolation des combles, le remplacement des menuiseries et l'installation d'un poêle à bois.

- Une aide « rénovation globale » de 3 000€ ;

Il s'agit d'une aide forfaitaire pour des travaux permettant l'atteinte de l'étiquette C à minima avec un gain énergétique d'au moins 55%, comme par exemple une rénovation complète avec l'isolation des combles, l'isolation des murs, le

remplacement des menuiseries, le changement du mode de chauffage par une pompe à chaleur (PAC) et la mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC).

Cette aide est majoré de 2 000€ soit une aide de 5 000€ pour les ménages ayant des revenus inférieurs aux plafonds de ressources « modestes et très modestes » fixés annuellement et pour les propriétaires bailleurs conventionnés par l'ANAH.

Le recours au service d'accompagnement est obligatoire pour l'obtention d'une aide de l'agglomération, quel que soit la nature du projet.

L'intervention de l'Agglomération s'appuie sur les exigences des aides nationales en vigueur MaPrimeRénov' / ANAH et vise la complémentarité des aides pour rechercher l'effet levier et ne pas complexifier davantage le parcours de rénovation des ménages.

Chaque aide de l'Agglomération peut se cumuler aux autres aides existantes pour réduire le reste à charge et ainsi rechercher l'effet levier : les aides ANAH, MaPrimeRénov', les autres subventions locales, etc. En revanche, les aides de l'Agglomération du Cotentin ne sont pas cumulables entre elles.

Focus sur le chantier de M.EUGENIE

M. EUGÉNIE est propriétaire bailleur et il s'est lancé dans la réhabilitation d'un logement situé au 7 rue de l'église à Hardinvast. Cette rénovation globale inclus :

- L'isolation de la toiture ;

- L'isolation des murs par l'intérieur et du sol ;
- Le changement des menuiseries ;
- La pose d'une chaudière gaz HPE à condensation pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire.

Une réflexion a été apportée sur les matériaux choisis comme la laine de bois sous rampants ou encore la réalisation de joints à la chaux.

Pour ce projet, le propriétaire a été soutenu financièrement par l'Agglomération à hauteur de 3 000€ dans le cadre du dispositif Je Rénov' en Cotentin.

Il a également pu bénéficier des aides de :

- l'Etat avec Ma Prime Rénov' : 4 000€ ;
- la Région Normandie : 10 000€ ;
- le conseil départemental avec le dispositif Planète Manche Rénovation : 12 500€.

Pour ce projet, il a également eu un Eco-prêt à taux 0 du Crédit Agricole ainsi qu'un accompagnement de CAUE 50, dans le cadre de Planète Manche Rénovation, avec des conseils techniques et architecturaux.